

Commission électorale des élections étudiants 2019/2020

PROJET DE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 5 NOVEMBRE 2019

Le projet sera approuvé lors de la prochaine réunion

Personnes présentes

Pour les membres étudiant·es: Limor Aharon et Célestine Moreau

Pour les membres du personnel: Edouard Cuvelier et Geoffrey Willems

Pour l'AVIE: Nicolas Gilson

Pour le Vice-recteur aux affaires étudiantes : Florence Vanderstichelen, Présidente

Personnes excusées:

Pour les membres étudiant·es : Ilias Karavidas et Melvyn Kuetgens

Invitées :

Pour la permanence de l'AGL : Frédérique Marsin et Donatienne van den Abeele

1. Approbation de la composition de la Commission électorale

La composition de la Commission électorale suivante est approuvée :

Membres étudiant·es :

Ilias Karavidas (effectif)

ilias.karavidas@student.uclouvain.be

Melvyn Kuetgens (effectif)

melvyn.kuetgens@student.uclouvain.be

Limor Aharon (effective)

limor.aharon@student.uclouvain.be

Etudiant UBE – En attente (effectif·ve)

/

Célestine Moreau (suppléante)

celestine.moreau@student.uclouvain.be

Le Vice président, ou la Vice présidente de la commission doit être désigné·e par les membres étudiant·es

Membres de l'UCLouvain désigné·s par le Vice-recteur :

Edouard Cuvelier

edouard.cuvelier@uclouvain.be

Willems Geoffrey

geoffrey.willems@uclouvain.be

Suppléante. : Auriane Lamine

auriane.lamine@uclouvain.be

Suppléant: Olivier Pereira

olivier.pereira@uclouvain.be

Représentant le Vice-recteur :

Florence Vanderstichelen, Présidente

florence.vanderstichelen@uclouvain.be

Représentant l'Administration de la vie étudiante :

Nicolas Gilson nicolas.gilson@uclouvain.be

Suppléante de ces deux dernières catégories: Véronique Eeckhoudt

veronique.eeckhoudt@uclouvain.be

Permanentés de l'AGL en soutien à la commission :

Frédérique Marsin fredmarsin@aglouvain.be

Donatienne van den Abeele dvandenabeele@aglouvain.be

2. Approbation du calendrier électoral

Les élections se tiendront du lundi 30 au mercredi 01 avril 2020. Le calendrier des élections 2019-2020 sera construit par les permanentés de l'AGL en fonction de ces dates et envoyé à la Présidence de la commission ainsi qu'à la Vice-présidence.

3. Décisions quant aux recommandations faites à la commission électorale et modification éventuelle du règlement

• Recommandation n°1 : Mieux informer

- *Expliquer le rôle des étudiant-es élu-es*

Il ne relève pas du rôle de la commission électorale. Cela doit s'organiser en interne à l'AGL et à l'UBE.

- *Faire un descriptif de fonction du mandat à la commission électorale*

La commission atteste de l'intérêt de ce descriptif car l'idée est jugée pertinente. Toutefois, la rédaction de ce descriptif est reportée, ainsi que la discussion y afférente.

• Recommandation n°2 : Mieux communiquer

- *Communiquer rapidement le calendrier électoral. Ce qui permettrait à la chargée de communication d'anticiper les différents moyens de comm' pour les trois moments clés des élections "créer une liste, devenir candidat, et voter aux élections"*

La commission électorale tend vers un consensus sur le rôle de celle-ci, à savoir la gestion des élections et non la communication relative à celles-ci. Toutefois, elle s'engage à vérifier que la communication ait bien été organisée. Chacune des parties de cette commission, étudiants et membres du personnel, s'informeront auprès de leurs instances respectives pour sonder ce qu'il est possible de faire en termes de communication.

Par ailleurs, afin d'assurer une communication rapide et efficace des décisions de la commission, le procès-verbal de chaque réunion, avalisé par la Présidence et la Vice-présidence de la commission, sera publié sur le site de l'AGL sans en attendre l'approbation, mais sous réserve de l'approbation qui interviendra à la réunion suivante.

- Les recommandations suivantes n'ont pu être examinées, elles le seront lors de la prochaine réunion de la commission.

4. Désignations des médiatrices, médiateurs, auditeur, auditrice

Reporté.

5. Information quant à la poursuite de la réflexion sur l'évolution de la commission électorale par le Case.

Une brève information est donnée par la Présidente. Pour rappel, suite aux interpellations de l'AGL durant l'année académique 2018/2019 quant à la composition de la commission électorale et le souhait de faire valider le règlement électoral par le conseil AGL plutôt que par le CASE, le Case a confié à la délégation étudiante du Case le soin de créer un GT à ces propos. Les membres « permanents » de la commission y seront invités. Jusqu'à nouvel ordre donc, la commission fonctionne selon le schéma en bipartite. Le règlement sera proposé au Case de février 2020 pour approbation.

6. Contrat avec une société informatique

Reporté.

7. Agenda de la commission

La prochaine réunion de la commission électorale est fixée au lundi 25 novembre 2019 de 10h45 à 13h.

Les dates des réunions suivantes seront fixées lors de cette réunion.

8. Divers

Pas de divers.

PV rédigé par Frédérique Marsin et Donatienne van den Abeele